### DX AP

# Résultats de l'expérience pilote

liée aux dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental



Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, la Cellule de support de la Direction générale du Pilotage du système éducatif a accompagné la mise en œuvre de l'expérience pilote visant le renforcement de la différenciation dans le cadre de l'apprentissage de la lecture en M3, P1 et/ou P2. Au terme de cette recherche, un rapport d'évaluation a été rédigé à l'attention de Madame la Ministre de l'Enseignement.

Cette synthèse du rapport d'évaluation s'adresse aux enseignants des écoles participantes. Ce document a comme objectif de communiquer les principaux résultats de l'expérience pilote à laquelle ils ont collaboré.

# **POURQUOI AVOIR ORGANISÉ CETTE EXPÉRIENCE PILOTE?**

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, le déploiement du tronc commun redéfini et renforcé comprend la mise en œuvre de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé s'adressant à tous les élèves de la 1re primaireà la 3<sup>e</sup> secondaire. Ces dispositifs s'inscrivent dans une dynamique de construction pratiques alternatives au maintien et développement de pratiques innovantes en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en matière de différenciation pédagogique, en vue de favoriser la réussite de tous les élèves<sup>1</sup>.

#### **QUELQUES CHIFFRES**

Vaque 1:85 écoles Janvier 2019 **⇒** juin 2020 12 périodes/ 50 élèves (M3, P1 et/ou P2) Prolongation: 1 période/20 élèves 4 équipes de recherche

Vaque 2:61 écoles Septembre 2020 ⇒ juin 2021 12 périodes/50 élèves (M3, P1 et/ou P2) 3 équipes de recherche

Afin d'anticiper l'implémentation, à partir de la rentrée 2022, des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé au sein du nouveau tronc commun, une expérience pilote visant le renforcement de la différenciation dans le cadre de l'apprentissage de la lecture en M3, P1 et/ou P2 a été lancée en 2019<sup>2</sup>. L'expérience pilote menée dans 146 écoles fondamentales réparties en deux vaques d'expérimentation reposait, outre l'octroi de périodes complémentaires aux écoles, sur l'appui scientifique d'équipes de chercheurs de Hautes écoles et d'Universités visant à favoriser l'appropriation et l'évaluation de pratiques et d'outils innovants. Un comité de coordination a également été mis sur pied en vue d'assurer le suivi de l'expérience pilote. Une cellule de support, créée au sein de l'AGE, a été chargée de réaliser l'évaluation de l'expérience pilote dans toutes ses dimensions<sup>3</sup>.

### CONCEPTS CLÉS DE L'EXPÉRIENCE PILOTE

La différenciation pédagogique concerne la prise en compte par l'enseignant, dans la dynamique d'apprentissage qu'il instaure, des besoins de tous les élèves, qu'ils soient en difficulté ou non. Cette différenciation pédagogique permet de gérer l'hétérogénéité des élèves dans une visée prioritairement préventive. Elle a pour objectif d'éviter autant que possible qu'une difficulté d'apprentissage ne se crée voire ne devienne récurrente, tout en proposant des activités ayant pour but de stimuler la motivation et l'implication de tous4.

L'accompagnement personnalisé tel que défini dans le Code, désigne les périodes durant lesquelles l'encadrement pédagogique est renforcé, pour favoriser la différenciation des apprentissages, en fonction des besoins des élèves.<sup>5</sup>

Voir l'AVIS n°3, pp. 137 et ss. Voir le décret du 12 septembre 2018.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2019 portant exécution du décret du 11 octobre 2018 relatif à l'implémentation de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental et secondaire. Conformément aux dispositions relatives à l'évaluation de l'expérience pilote, deux rapports intermédiaires ont été réalisés en novembre 2019 et en décembre 2020.

<sup>4</sup> La différenciation pédagogique, une clé pour favoriser la réussite et accroitre la motivation et l'engagement de tous les élèves, Fiche info D&AP n°2, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2021

<sup>5</sup> Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, Livre 2, Article 2.1.1-1. 1°.

### 2 COMMENT LES RESSOURCES OCTROYÉES DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIENCE PILOTE ONT-ELLES ÉTÉ MOBILISÉES ?

Pour rappel, l'octroi de périodes supplémentaires visant à renforcer l'encadrement était destiné à expérimenter l'accompagnement personnalisé tel que défini dans le Code de l'enseignement, à savoir des « périodes hebdomadaires dans la grille de tous les élèves d'une classe ou de plusieurs classes simultanément durant lesquelles l'encadrement total est renforcé afin de permettre une prise en charge personnalisée des élèves, individuellement ou par groupes de taille variable. »

### 2.1. A quoi les périodes octroyées aux établissements ont-elles été utilisées?

- ✓ L'utilisation du capital-périodes s'est généralement traduite par le recrutement d'une personne dont les tâches étaient exclusivement dédiées à l'accompagnement personnalisé (personne AP).
- ✓ Les personnes recrutées relevaient de profils variés (logopèdes, instituteurs maternels ou primaires, master en sciences de l'éducation), avec des niveaux d'ancienneté divers.
- ✓ L'expérience pilote a montré que le profil de formation et l'ancienneté de la personne AP ne sont pas déterminants. C'est surtout l'existence d'une dynamique collaborative au sein de l'équipe pédagogique et d'un projet d'école fédérateur qui permettent à la personne AP de s'inscrire positivement dans son rôle.
- ✓ Le recrutement s'est déroulé de manière **problématique vu le contexte de pénurie**. La difficulté ou l'impossibilité de stabiliser les personnes AP impliquées dans le projet a eu un impact sur la dynamique et le projet lui-même.

### 2.2. Quels sont les résultats de l'accompagnement des chercheurs?

Pour rappel, l'accompagnement des établissements par les équipes de recherche concernait les différentes étapes de l'expérience pilote, du diagnostic à la mise en œuvre, en passant par la sélection et/ou l'adaptation d'outils permettant la différenciation dans l'apprentissage de la lecture. Dans cette optique, les équipes de recherche étaient invitées à s'adapter aux attentes des enseignants et à rendre accessibles les contenus scientifiques, dans le respect de l'autonomie et de la liberté pédagogique des pouvoirs organisateurs.

Trois grandes questions ont servi de fil conducteur pour évaluer les résultats et les effets de l'accompagnement des équipes de recherche :

- 1 Les actions menées par les équipes de recherche ont-elles amené les enseignants à utiliser <u>des outils et des dispositifs didactiques innovants</u> en matière de différenciation pédagogique ?
  - ▶ Deux tiers des enseignants (84/130 répondants) ont été amenés à mobiliser de façon significative de nouveaux outils didactiques dans le cadre de cette expérience pilote.
  - ➤ Ces nouvelles façons de faire apprendre ont abouti au constat d'une **amélioration des apprentissages des élèves** (87/128), mais aussi au **développement de compétences plus transversales** chez ces derniers, comme l'autonomie ou la motivation (86/129 répondants).
  - ▶ Une même proportion d'enseignants (82/130) projette avec certitude de **poursuivre** l'utilisation de ces outils dans le futur, après la fin de l'expérience pilote<sup>6</sup>.

#### **FREINS**

Les enseignants qui se sont le moins engagés dans la mobilisation des outils didactiques proposés semblent être ceux qui :

- ne se sentaient pas à l'aise avec l'outil sélectionné ;
- ou qui ont été amenés à devoir se lancer dans l'expérimentation de façon isolée.

#### **LEVIERS**

**L'intégration durable de nouvelles pratiques didactiques** relatives à la lecture et/ou l'écriture semble associée à une série de facteurs de réussite concomitants et successifs :

- Les enseignants ont l'opportunité de se questionner sur leurs pratiques actuelles, et de les considérer dans une démarche réflexive, de préférence en équipe.
- Les enseignants ont l'opportunité de **prendre connaissance d'un panel d'outils didactiques pertinents**, et de sélectionner celui qu'ils désirent expérimenter.
- Les enseignants reçoivent **une information claire sur l'outil sélectionné**, son fonctionnement, ses principes fondateurs. Ils sont formés à sa prise en main, avant de le mobiliser en classe.
- Les enseignants lancés dans l'expérimentation de l'outil ont l'occasion d'échanger sur sa mise en œuvre à la fois avec un expert et avec des pairs mobilisant le même outil.

- 2 Les actions menées par les équipes de recherche ont-elles amené les enseignants à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques en matière de différenciation pédagogique?
  - La grande majorité des enseignants déclarent avoir mobilisé des pratiques pédagogiques innovantes, avoir intégré ces pratiques à leurs pratiques habituelles et avoir l'intention de les mobiliser l'année scolaire prochaine<sup>7</sup>.
  - Les enseignants ont principalement pris appui sur le co-enseignement pour mettre en œuvre dans leur classe des pratiques pédagogiques en matière de différenciation telles que l'organisation d'ateliers, des observations plus fines des élèves et des interventions coordonnées et plus rapides.8

#### **FREINS**

- Parfois, le **manque d'espace** disponible ;
- les temps élevés de préparation et de concertation ;
- le **nombre de binômes à gérer** pour la personne AP ;
- la multiplicité des déplacements pour la personne AP quand elle intervient dans plusieurs implantations;
- l'instabilité du personnel au sein des équipes éducatives, empêchant la continuité du travail en duo.

#### **LEVIERS**

- Les temps de co-préparation, de co-gestion et de co-évaluation des activités entre enseignants.
- Le nombre d'heures disponibles de la personne AP pour renforcer l'encadrement en classe.
- Le fait que la personne AP connaisse déjà l'équipe pédagogique avec laquelle elle est amenée à collaborer.
- La mise à disposition de ressources (ex. fiches) relatives à des pratiques pédagogiques **innovantes** et leur intégration progressive dans le cadre d'activités concrètes en lien avec des activités didactiques.
- Les **temps de partage entre enseignants** semblent avoir le plus contribué à l'intégration progressive de pratiques pédagogiques innovantes dans les pratiques habituelles des enseignants.

- 3 Les actions menées par les équipes de recherche ont-elles amené les enseignants à <u>collaborer afin de développer la différenciation</u> favorisant la réussite de tous les élèves ?
  - Les quatre équipes de recherche ont mis sur pied des **rencontres entre enseignants** d'une même école et d'écoles différentes.
  - La collaboration permet aux enseignants de **partager leurs doutes**, **leurs questionnements avec des pairs**, **d'être rassurés**, d'autant plus quand il s'agit de mettre en œuvre de nouveaux outils et dispositifs.
  - ▶ Certains enseignants se présentent comme des personnes-ressources : ils partagent volontiers pour aider leurs collègues ; ils participent aux communautés de pratiques inter-écoles et jouent le rôle de personnes relais dans leurs écoles respectives.
  - ► Enfin, les enseignants d'une même équipe ont besoin de partager entre eux pour savoir ce qui se passe dans les autres classes afin d'assurer une continuité dans les apprentissages favorables aux élèves.

#### **FREINS**

- Les conditions sanitaires qui ont perturbé la planification des séances et empêché les rencontres en présentiel (au sein des équipes éducatives ou entre les écoles).
- Les **modalités organisationnelles** : jours ou horaires jugés inadéquats ; concertations difficiles à organiser au sein d'une même école (périodes de fourche non communes, et horaires variables selon le niveau maternel ou primaire).
- Le **mode distanciel** : difficultés de se concentrer quand on échange à distance, manque d'échanges informels.
- La **fracture numérique vécue par certains enseignants**, peu familiers des outils numériques proposés.
- La **surcharge de projets demandant une concertation** entre enseignants au sein des écoles.
- L'instabilité du personnel au sein des équipes éducatives, empêchant la continuité de la réflexion.

#### **LEVIERS**

- La mise à disposition d'outils réflexifs pour organiser les échanges et faire le bilan partagé des pratiques existant au sein de l'école.
- Dans le cas d'une rencontre inter écoles, la **préparation en équipe d'une présentation concertée** sur un sujet circonscrit à partager avec les participants des autres écoles.
- Le fait de **centrer les rencontres sur les besoins exprimés par les enseignants** et d'y construire des outils concrets pour répondre aux problèmes rencontrés sur le terrain.
- L'organisation de **rencontres régulières dans la durée**, idéalement dans l'horaire des enseignants, en lien étroit avec la recherche et un outillage le plus complet possible.
- L'existence d'une **dynamique collaborative au sein de l'école** antérieure à l'expérience pilote et/ou la présence d'enseignants « de bonne volonté » et désireux de collaborer.
- Le leadership de la direction qui peut favoriser la dynamique de co-construction.

### COMMENT SOUTENIR L'IMPLÉMENTATION DE DISPOSITIFS D&AP DANS LES ÉCOLES DE LA FW-B ?

## ■ RESSOURCES À METTRE À DISPOSITION DES ÉCOLES DE LA FW-B POUR SOUTENIR L'IMPLÉMENTATION DE DISPOSITIFS D&AP

Pour l'organisation de l'accompagnement personnalisé, il importe d'accorder des périodes supplémentaires spécifiques destinées à renforcer l'encadrement au service de la différenciation pédagogique tout au long du tronc commun, dans un modèle qui privilégie les configurations de co-enseignement plutôt que l'externalisation systématique ciblée.

## ■ ACTIONS PERTINENTES ET EFFICIENTES À MENER POUR SOUTENIR L'IMPLÉMENTATION DES DISPOSITIFS D&AP

Partant des points forts de l'accompagnement proposé par les quatre équipes de recherche, voici les grandes orientations à poursuivre pour soutenir le changement ciblé sur la différenciation pédagogique dans toutes les écoles de la FW-B.

Il s'agit de prendre en compte cinq dimensions essentielles :

**Informer:** Il est essentiel de proposer **une information à large échelle**, via divers canaux, à destination des acteurs **locaux et intermédiaires**, à propos des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé, notamment **de façon intégrée à l'information à diffuser à propos de l'ensemble des nouveautés véhiculées par le tronc commun redéfini et renforcé.** 

**Sensibiliser :** L'introduction des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé doit être soutenue par **l'organisation de moments de discussions et d'échanges**, et ce de façon spécifique ou de façon intégrée à des démarches de sensibilisation portant sur l'ensemble du nouveau tronc commun.

**Outiller:** Il convient de **proposer aux enseignants le libre choix parmi un panel d'outils didactiques et pédagogiques pertinents**, et éprouvés sur le terrain, favorables à la différenciation.

Former: Il conviendrait de veiller à ce que la notion de différenciation pédagogique soit intégrée dans la formation initiale comme un axe central de la fonction enseignante. Il est également essentiel de développer au plus vite une offre de formation continuée articulée autour du déploiement des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé, à la fois à destination des enseignants titulaires et à destination des personnes AP.

Accompagner: Il importe de veiller à ce que les conseillers au soutien et à l'accompagnement soient au clair avec les notions théoriques véhiculées par les dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé, et que des outils d'accompagnement soient développés, sur la base des apports des différentes recherches impliquées dans l'expérience pilote.

### CONCLUSION

La dynamique des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé semble bel et bien contribuer au développement de pratiques innovantes en matière de différenciation pédagogique favorisant la réussite de tous les élèves en FW- B.

Toutefois, pour que ces modifications surviennent, les points suivants s'avèrent constituer des éléments d'émergence favorables, à savoir : des représentations correctes et partagées des concepts clés (différenciation, accompagnement, co-enseignement, gestion de l'hétérogénéité...), une certaine stabilité des membres du personnel impliqués, une dynamique collaborative au sein de l'équipe éducative, la mise à disposition d'outils concrets avec des supports suffisamment guidants, la possibilité d'interagir avec un expert de l'outil ou encore des temps de réflexivité en école ou inter-écoles rendus possibles. Il apparait donc essentiel de garantir ces conditions favorables pour tous.

L'implémentation progressive de ces dispositifs, de la 1<sup>re</sup> primaire à la 3<sup>e</sup> secondaire, s'étalera de septembre 2022 à septembre 2028. Pour soutenir ce déploiement, et assurer l'efficacité des moyens spécifiques qui seront attribués aux écoles, un plan d'accompagnement au changement semble devoir être déployé. Il devra concerner l'ensemble des acteurs, et s'inscrire dans la durée.

Dans le cadre de l'expérience pilote, des outils à destination des enseignants ont été mis en ligne sur e-classe au sein de la thématique D&AP:

https://www.e-classe.be/resourcesingle/thematic/7859

- Une fiche info sur les dispositifs D&AP au sein du tronc commun
- Une fiche info sur la différenciation pédagogique
- Une fiche info sur le co-enseignement et la co-intervention pédagogique
- Diverses fiches outils décrivant des activités à destination des élèves de M3 à P2 en lecture et en écriture

De nouvelles ressources viendront s'ajouter progressivement pour la rentrée scolaire 2022.

Le rapport d'évaluation finale de l'expérience pilote dans l'enseignement fondamental est accessible dans son entièreté sur *enseignement.be* dans la partie "Ressources" sous la rubrique "Recherches en éducation".

De janvier 2019 à juin 2021, une expérience pilote visant le renforcement de la différenciation dans le cadre de l'apprentissage de la lecture en M3, P1 et/ou P2 a été organisée dans 146 écoles fondamentales de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Parmi les principaux enseignements tirés de cette expérience pilote figure la pratique du co-enseignement mise en place durant les périodes d'encadrement renforcé dont a bénéficié chaque classe participante. Cette façon d'enseigner a renforcé la collaboration entre enseignants et a notamment permis des observations plus fines des élèves et des interventions coordonnées et plus rapides.

En outre, il semble que l'utilisation d'outils et de dispositifs didactiques innovants en matière de différenciation pédagogique ait participé au développement professionnel des enseignants, à l'amélioration des apprentissages des élèves, ainsi qu'au développement de compétences transversales telles que l'autonomie et la motivation. Enfin, les rencontres organisées entre enseignants d'une même école et d'écoles différentes ont renforcé la collaboration entre pairs. Grâce à celles-ci, les enseignants ont pu partager leurs questionnements, leurs ressources et les activités menées en classe.

Fédération Wallonie-Bruxelles Administration générale de l'Enseignement Service général de l'Analyse et de la Prospective Direction des Politiques éducatives Coordination-Accompagnement des recherches et projets innovants



Différenciation et Accompagnement personnalisé

Cellule de Support Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES www.fw-b.be – 0800 20 000

Mars 2022

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution